



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 4 mai 2020

Des masques pour les commerçants de Valence

En vue de la réouverture progressive des commerces à partir du 11 mai et dans la continuité de la distribution massive de matériel de protection depuis le 24 avril, la Ville de Valence va équiper les commerçants de proximité de masques réutilisables en tissu.

Entre mardi 5 mai, et jeudi 7 mai, l'Office du commerce valentinois (65 rue Madier de Montjau) mettra à disposition autant de masques que de gérants et d'employés des commerces du centre-ville et des quartiers disposant de pôles commerciaux (Châteauvert, Charrans, place de la Paix, place Danton, Fontbarlettes, Polygone, le Plan etc.), à l'exclusion des grandes surfaces alimentaires, des grandes enseignes, des membres de réseaux nationaux et des pharmacies, qui disposent de leur propre système de distribution ou peuvent plus facilement avoir accès au matériel de protection.

Rappel : il s'agit de masques ultra-filtrants mais à usage non professionnel, l'objectif est donc de protéger les salariés du commerce en appoint.

Comment récupérer son masque ?

Pour récupérer son propre masque et celui de ses éventuels employés, le commerçant concerné doit simplement :

1. cliquer sur le lien suivant <https://framaforms.org/distribution-de-masques-aux-commerçants-1587657063>,
2. Compléter les informations demandées (durée requise : 1 mn maximum),
3. Récupérer son masque sur le créneau choisi.

La distribution aura lieu au maximum en extérieur, devant l'entrée de l'Office du commerce, en respectant les gestes barrières, la distanciation sociale et les mesures sanitaires mises en œuvre sur place.

Il ne sera pas possible de récupérer des masques à la place d'autres commerçants (sauf cas particuliers).

Pour récupérer un ou plusieurs masques, l'inscription sur la plateforme (lien cité plus haut) est indispensable. Déjà plus de 600 demandes ont été enregistrées.

Comment l'entretenir ?

Le masque doit être lavé en machine à 60°C avant toute utilisation, pour des raisons évidentes d'hygiène mais aussi pour permettre aux fibres de se rétracter et au masque de s'ajuster au visage.

Le temps de port est limité à 4 heures.

Après utilisation, le masque doit être isolé soit pour être lavé soit pour être jeté. Il est recommandé d'isoler le masque dans un sac plastique à jeter après usage ou dans un sac spécifique pour le laver (prolonge la durée de vie du masque). Le lavage doit se faire en machine à 60°C avec un détergent classique.

Le masque a été conçu pour être réutilisé et lavé 10 fois, ensuite il faut vérifier son état.

Comment bien l'utiliser ?

Exclusivement réservé à un usage non sanitaire, le masque est destiné à prévenir les projections de gouttelettes. Son utilisation s'inscrit dans la stricte application des mesures liées au confinement, des mesures d'organisation du travail ainsi que des gestes barrières.

CONTACT PRESSE : Émilie Gay
04 75 79 20 19 – emilie.gay@mairie-valence.fr

Les recommandations de manipulation :

- avant de mettre le masque, se laver les mains (au savon ou solution hydro-alcoolique),
- appliquer le masque de façon à recouvrir le nez, la bouche et le menton et veiller à l'ajuster au mieux sur le visage, vérifier l'absence de jet d'air dans les yeux lors d'une expiration forte,
- lors du port de masque, éviter de le toucher et ne pas le déplacer,
- chaque fois que l'on touche un masque usagé, se laver les mains à l'eau et au savon ou à l'aide d'une solution hydro-alcoolique,
- lorsque le masque s'humidifie, le laver et ne jamais l'utiliser plus de 4 heures,
- pour retirer le masque : l'enlever par derrière à l'aide des attaches (ne pas toucher le devant du masque), le déposer immédiatement dans un sac prévu à cet usage, se laver les mains (au savon ou solution hydro-alcoolique).

Attention, le masque n'exonère pas de :

- limiter les sorties et les contacts au strict nécessaire,
- respecter les consignes générales, les gestes barrières et la distanciation sociale (au moins 1 mètre entre chaque personne).

Quelles sont ses caractéristiques techniques ?

Ce masque textile est à usage non sanitaire, agréé par l'AFNOR en catégorie UNS1 (cf. Web) et testé par la Direction Générale de l'Armement. Fabriqué en Savoie, il est lavable une dizaine de fois environ.

Chaque masque est fait d'un tissu multicouche lavable composé de :

- 2 couches de polyester,
- 1 couche molletonnée de polyester texturé « gonflant »,
- 1 bande élastique de chaque côté du masque.

Composition : 97% Polyester, 1% Polyamide, 1% Coton, 1% Élasthanne.

Poids du tissu : 260 g/m²

Dimensions : 28 x 16 cm

Stockage : dans un endroit propre, sec et à l'abri de la lumière.

Efficacité de filtration des particules :

- particules 3 ums : 91%,
- particules 1 ums : 76%

Respirabilité : 223 L.m².S-1

CONTACT PRESSE : Émilie Gay
04 75 79 20 19 – emilie.gay@mairie-valence.fr

